

# CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES

## FEVRIER 2021

### APPEL A LA VIGILANCE

Aucun démarchage téléphonique pour la vaccination anti-covid n'est mis en place. Soyez vigilant.

### VIGILANCE CAMBRIOLAGES

Nous avons à déplorer des cambriolages dans la commune. Ces cambriolages sont commis pendant l'absence des occupants et dans la majeure partie des cas dans le créneau horaire 15h00 / 19h00. Les objets dérobés sont du numéraire et des bijoux.

Les gendarmes accentuent leurs présences sur le terrain afin d'endiguer ce phénomène et d'identifier les auteurs. Il est demandé aux acteurs de la participation citoyenne d'être très vigilants sur ce phénomène et de communiquer à la Gendarmerie toute information sur un véhicule suspect (relevé du numéro d'immatriculation) ou individu suspect qui peut être vu dans la commune.

### RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

L'unique collecte des encombrants aura lieu le vendredi 19 février. Vous devez **OBLIGATOIREMENT** vous inscrire en Mairie avant le mardi 9 février.

Rappel : les encombrants sont les déchets provenant des ménages qui du fait de leur poids et/ou de leur volume, ne peuvent être enlevés en même temps que les poubelles.

Sont acceptés : tables, mobilier en plastique, portes (sans verre), canapés, fauteuils, balançoires en bois, sommiers (complètement en bois), tapis...

Sont refusés : électroménagers, matelas, gravats, déchets de travaux, verre, batteries, pneumatiques, ferraille....

### RESERVATION CANTINE SCOLAIRE

La réservation du repas de cantine du lundi 8 mars doit obligatoirement être faite avant le jeudi 18 février à 10h00.

### LES INFOS DE LA BIBLIOTHEQUE

Accueil du public le mercredi de 14 h 00 à 16 h 00 et le vendredi de 15 h 30 à 17 h 30

Fermeture pendant les vacances scolaires du 20 février au 6 mars

(Sauf changement selon situation COVID 19 inconnu lors de l'édition)

Adresse mail : [bibliocw62120@orange.fr](mailto:bibliocw62120@orange.fr)

Facebook : Bibliothèque municipale de Campagne lez Wardrecques

Tél : 03 21 95 63 40

### INSCRIPTION LISTE ELECTORALE

Penser à vous inscrire sur la liste électorale.

- Vous pouvez effectuer cette démarche en ligne sur le site [pas-de-calais.gouv.fr](http://pas-de-calais.gouv.fr) ou venir en Mairie muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

## DEMARCHES ADMINISTRATIVES

### Carte d'identité / Passeport

- Pour obtenir une carte d'identité nationale ou un passeport biométrique vous devez prendre RDV dans une mairie équipée pour recevoir les démarches (Saint-Omer 03 21 98 40 88 ou Aire sur la Lys 03 21 95 40 40). Ensuite, une pré-demande obligatoire en ligne est à effectuer, à imprimer (ou noter le numéro à 10 caractères) et à apporter le jour de votre RDV accompagnée des pièces justificatives selon votre cas (plus d'informations sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr))

Une carte d'identité est valide pendant 15 ans. Elle est gratuite lorsque vous rendez l'ancienne carte. Si vous êtes dans l'incapacité de fournir votre ancienne carte d'identité (vol, perte...), 25€ vous sont demandés.

Un passeport est valide pendant 10 ans pour les adultes et 5 ans pour les mineurs. Le coût du passeport est de : 86€ pour les personnes majeures, 42€ pour les mineurs de + de 15 ans, 17€ pour les mineurs de - de 15 ans.

## NOUVEAU PORTAIL D'INFORMATION

Un nouveau portail d'information jeunesse en région Hauts-de-France a été lancé. Ce nouveau portail ergonomique et intuitif intègre un moteur de recherche greffé sur une base de données avec + de 250 fiches traitées sur 9 grandes thématiques : organisation des études, métiers, formations, formation continue, emploi, jobs et stage, vie pratique, engagement et initiatives, loisirs, sports, vacances, mobilités internationales. Vous y trouverez également l'ensemble des dispositifs et aides financières pour les jeunes ainsi que toute l'actualité et les événements dans la région. RDV sur : [www.ij-hdf.fr](http://www.ij-hdf.fr)

## DEJECTIONS CANINES

Si les chiens sont les bienvenus sur l'espace public, leurs déjections le sont beaucoup moins : elles salissent trottoirs ou espaces verts et participent à la prolifération des microbes. Bien que n'importe quel déchet déposé sur le sol puisse gêner une chaussée ou un parterre fleuri, rien n'égale des crottes de chien non ramassées.

Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que la chaussée et les espaces verts ne deviennent pas des toilettes publiques canines. Pour cela il n'y a qu'une seule solution, ramasser les déjections. Ce n'est pas très compliqué, il suffit de prévoir une paire de gants ménagers et quelques serviettes en papier ou un sachet (plastique ou papier).

Garder les rues, les espaces verts et la commune propres est l'affaire de tout le monde.

## ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs est à la charge des habitants. Cela fait partie des obligations à respecter en tant qu'occupant d'un bien, qu'on soit locataire ou propriétaire de son logement. Ainsi, chaque habitant d'une maison individuelle doit lui-même se charger d'entretenir le trottoir qui se trouve devant son bien, au même titre que dans un lotissement qui se compose de différentes habitations.

Plusieurs types d'obligations portant sur l'entretien des trottoirs devant chez-soi : le désherbage, le balayage des feuilles et autres détritiques, le nettoyage de la neige et du verglas, la prévention des accidents avec mise en place de sel, de sable, de cendres ou de sciure de bois.